

Rapport de la séance du conseil communal du 20 décembre 2022

Présent: F. Mergen, bourgmestre, A. Hansen, D. Wilmes, échevins ;
G. Arend, T. Bindels-Braun, G. Hentges, T. Pirsch, F. Schank, C. Wagner, conseillers ;
S. Mores, secrétaire communal

Excusé: /

Séance à huis clos

1) Nomination définitive au poste du groupe de traitement B1 sous-groupe à attributions particulières – receveuse communale

Le conseil communal nomme définitivement Madame Nadine Konsbruck au poste du groupe de traitement B1 sous-groupe à attributions particulières – receveuse communale à partir du 1er janvier 2023.

Décision: 9x oui

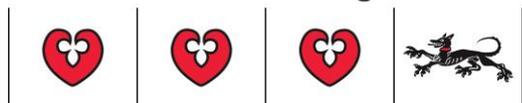
Séance publique

2) Approbation du budget rectifié 2022

Le conseil communal approuve le budget rectifié de l'exercice 2022 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	9.979.295,12	3.712.000,00
Total des dépenses	7.135.246,99	8.290.070,39
Boni propre à l'exercice	2.844.048,13	
Mali propre à l'exercice		4.578.070,39
Boni du compte 2021	1.443.981,14	
Boni général	4.288.029,27	
Mali général		4.578.070,39
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	-4.288.029,27	+4.288.029,27
Mali présumé fin 2022		290.041,12

Décision: 8x oui ; 1x non (Guy Arend)



3) Approbation du budget 2023

Le conseil communal approuve le budget de l'exercice 2023 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	10.591.496,72	6.318.271,22
Total des dépenses	8.459.136,30	7.634.573,08
Boni propre à l'exercice	2.132.360,42	
Mali propre à l'exercice		1.316.301,86
Mali présumé fin 2022		290.041,12
Boni général	2.132.360,42	
Mali général		1.606.342,98
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	-1.606.342,98	+1.606.342,98
Boni définitif	526.017,44	

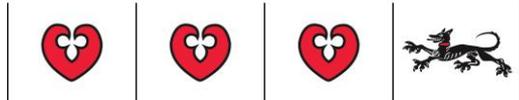
Dépenses extraordinaires majeures :

Construction d'une nouvelle mairie	3.700.000,00 €
Création de 2 logements sociaux et réaménagement de l'ancienne école à Oberfeulen	950.000,00 €
Acquisition de terrains	500.000,00 €
Réaménagement N15	410.000,00 €
Renaturation cours d'eau de la Wark	265.000,00 €
Réaménagement du chemin rural « unter Kochert »	200.000,00 €
Part aux investissements du SIDEN	132.370,31 €
Renaturation des ruisseaux Wark et Fé	132.000,00 €
Alimentation en eau - Frais d'études	95.000,00 €
Installation d'un garde-corps au long d'une partie de la rue de la Fail	90.000,00 €
Transformation et extension de l'ancienne école fondamentale	80.000,00 €
Logements abordables – maisons 17, rue de la Fail	70.000,00 €
Acquisition d'un bus	68.000,00 €
Apport en capital DEA	68.000,00 €
Acquisition d'une camionnette	60.000,00 €
Emprises	60.000,00 €
Logements abordables – rénovations d'appartements 17, rue de la Fail	60.000,00 €
Aménagement zone 30 – rue Eugène Reiser	50.000,00 €

Décision: 8x oui ; 1x non (Guy Arend)

4) Adoption du PAP Loumillewee à Niederfeulen

Le conseil communal adopte le Projet d'Aménagement Particulier « Loumillewee », portant sur des fonds sis à Niederfeulen, introduit par le bureau d'architectes abplus au nom et pour compte de la société IMMO E10 s.à r.l. d'Ettelbruck et renonce au paiement de l'indemnité compensatoire pour la surface



à céder gratuitement inférieure au quart, telle que prévue à l'article 34 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Décision: 9x oui

5) Approbation d'un morcellement - Montée du Knapp à Niederfeulen

Le conseil communal marque son accord au projet de morcellement du terrain inscrit au cadastre sous le numéro 630/5343 section A de Niederfeulen.

Décision: 8x oui ; 1x non (Guy Arend)

6) Approbation de conventions

a) Convention d'adhésion au contrat Repas sur Roues : Servior

Le conseil communal approuve la convention d'adhésion au contrat Repas sur Roues : Servior établie entre la commune de Feulen et l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » ayant son siège à Luxembourg, ce en date du 2 décembre 2022, avec effet à partir du 2 janvier 2023.

Décision: 9x oui

b) Convention relative à un projet de protection de la nature : Famille Clees-Wagner

(M. Wagner a quitté la salle (loi communale art. 20,1°))

Le conseil communal approuve une convention portant sur des mesures de plantations et d'entretien d'espaces verts sur la parcelle cadastrale sise dans la commune de Feulen, section A de Niederfeulen, au lieu-dit « auf der Klinkeschley », numéro cadastral 1348/1481.

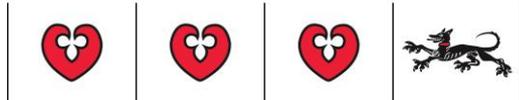
Décision: 8x oui

7) Équipe Pacte Nature – nomination des membres

Le conseil communal nomme les personnes suivantes en tant que membre de l'équipe Pacte Nature :

- Monsieur Daniel Wilmes, échevin pacte nature
- Monsieur Charel Wagner, conseiller communal
- Monsieur Kim Speidel, préposé forestier, ANF
- Monsieur Luc Brentener, service technique
- Monsieur Maurice Probst, conseiller pacte nature SICONA
- Monsieur Sam Heiter, conseiller adjoint pacte nature SICONA

Décision: 9x oui



8) Fixation des nuits blanches pour l'année 2023

Le conseil communal décide de proroger les heures d'ouverture jusqu'à trois heures du matin à l'occasion des fêtes et festivités suivantes :

pour tous les débits de la commune

Pâques	samedi, le 8 avril 2023 dimanche, le 9 avril 2023
Pentecôte	samedi, le 27 mai 2023 dimanche, le 28 mai 2023
Fête Nationale	jeudi, le 22 juin 2023 vendredi, le 23 juin 2023
Kermesse Niederfeulen	samedi, le 19 août 2023 dimanche, le 20 août 2023 lundi, le 21 août 2023 dimanche, le 27 août 2023
Noël	dimanche, le 24 décembre 2023 lundi, le 25 décembre 2023 mardi, le 26 décembre 2023
St Sylvestre	dimanche, le 31 décembre 2023
Nouvel An	lundi, le 1 ^{er} janvier 2024

pour les débits de la localité d'Oberfeulen:

à l'occasion de la kermesse	samedi, le 24 juin 2023 dimanche, le 25 juin 2023
------------------------------------	--

Décision: 9x oui

9) Jetons de présence revenant aux membres des différentes commissions consultatives communales

Le conseil communal remercie les membres des différentes commissions communales de l'excellente collaboration au cours de l'année 2021 et alloue à l'association sans but lucratif ALAN un subside extraordinaire de 4.000,00 euros en remplacement des jetons de présence revenant aux membres des différentes commissions communales pendant l'année 2021.

Décision: 9x oui

10) Demande de subside - Ligue HMC

Le conseil communal alloue un subside de 300,00 euros à l'association Ligue HMC.

Décision: 9x oui

11) Questions des conseillers communaux

Le conseil communal répond aux questions des conseillers communaux.